

Coralie Pailhes
Présidente de l'association
"Lionel et les Autres Victimes de la Route"
Tél : 06 61 53 94 60
<https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr>

Lacabarède : le 19 mars 2024

Monsieur Dupond-Moretti Eric
Hôtel de Bourvillais
13, Place Vendôme
75001 Paris

Courrier en AR

Monsieur Le Garde des Sceaux,

Nous avons saisi notre Député Monsieur Frédéric Cabrolier (département du Tarn) concernant une question écrite : Carences réglementaires et législatives encadrant les autopsies judiciaires ;

Publiée au JO le 21/11/2013.

Réponse publiée au JO le 27/02/2024, page 1450.

La réponse que vous avez effectuée, l'association Lionel et les Autres Victimes de la Routes que je préside ne la comprend pas.

Vous trouvez donc normal qu'en tant que représentant de la justice, on brûle des organes humains en 2022 et que les cendres soient jetées dans la poubelle, et non comme le prévoit le Code Pénal dans des lieux spécifiques.

Vous ne souhaitez pas faire évoluer les choses, et cela ne vous intéresse pas. Mais cela risque d'intéresser d'autres personnes comme des journalistes. L'association Lionel et les Autres Victimes de la Routes ne manquera pas de mentionner votre réponse, étant donné qu'elle est publiée au JO.

Comment un Ministre de la Justice ne peut-il pas être sensible, solidaire, social et à l'écoute des différentes religions qui font face à cela et ne manquent pas de se faire entendre.

Dans l'attente de votre réponse, l'association Lionel et les Autres Victimes de la Routes reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur Le Ministre l'expression de ma très haute considération.

Coralie Pailhes

Ci-joint : question 13 086